

l'éclairage, en est arrivé à la conclusion qu'il était inutile d'essayer davantage d'arriver à une entente considérée impossible.

En conséquence, le Comité du Département du Feu et de l'Eclairage a été autorisé à demander des soumissions pour l'éclairage de la ville. Ce comité a décidé de demander des soumissions par voie d'annonces dans les journaux et une somme de \$2,000 est à sa disposition pour cet objet.

Des soumissions vont donc être demandées au Canada, aux Etats-Unis, en Angleterre, en France et en Belgique. Les soumissions devront être accompagnées d'un dépôt de \$50,000 et être remises à l'Hôtel de Ville, le 16 décembre, au plus tard.

Nous n'avons absolument aucune objection à faire valoir contre le principe d'un appel à la concurrence; nous sommes, au contraire, persuadés qu'en invitant ainsi un grand nombre de concurrents de différents pays à soumissionner, le comité travaille dans l'intérêt de la ville et des citoyens.

Mais il est permis de douter du résultat de cet appel à la concurrence puisqu'il n'a été établi aucun cahier des charges sur lequel les soumissionnaires éventuels puissent se baser. Il est bien dit en effet, qu'on ne fournira de spécifications d'aucune sorte, mais que les conditions seront annoncées sur demande.

Or, la date du 16 décembre est une date bien rapprochée pour que les soumissionnaires éventuels viennent se renseigner sur place ou obtiennent par correspondance toutes les données leur permettant d'établir des plans et des devis. On peut être à peu près certain d'avance que, dans ces conditions, il y aura peu ou pas de soumissions. Car, sans cahier des charges, sans spécifications, ceux qui seraient en mesure de soumissionner n'auront aucun élément sur lequel se baser pour dresser leurs soumissions.

IVRESSE ET ALCOOLISME

Un de nos lecteurs nous écrit.

"L'auteur de l'article 'Ivresse et Alcoolisme', publié dans votre dernier numéro, a oublié dans ses remarques une considération importante: C'est que l'ivresse plus souvent qu'autrement mène à l'alcoolisme; que celui qui s'enivre est, d'une manière générale, un homme qui fait un usage fréquent de boissons et que, si l'alcoolisme est un mal auquel il faut remédier, l'ivresse et l'usage fréquent des boissons en est un non moins grand.

En terminant, je me permettrai de remarquer pour répondre à la fin de l'article mentionné que les déchéances causées par la boisson dans les classes libérales et parmi les employés de commerce sont aussi nombreuses comparativement et

beaucoup plus déplorables que parmi la classe ouvrière".

Pour répondre d'une façon complète et satisfaisante à notre correspondant, il faudrait en partie reprendre l'article sur lequel portent les remarques et distinguer entre l'ivresse accidentelle et l'ivresse habituelle; la première, comme d'ailleurs je fait remarquer l'auteur de l'article, quoique toujours reprehensible comme tout autre excès et condamnable comme telle, ne peut conduire à l'alcoolisme. Il n'en est pas de même de l'ivresse habituelle, cela se conçoit, qui mène droit à l'alcoolisme.

Mais, quant à dire que l'usage fréquent des boissons est un mal non moins grand que l'ivresse et l'alcoolisme, il y a là une affirmation à laquelle il nous semble impossible de souscrire.

L'auteur de l'article "Ivresse et Alcoolisme" s'étend sur ce point en nous montrant l'ouvrier qui, sans s'enivrer jamais, consomme dans sa journée de fortes quantités d'alcool et devient alcoolique. Cet ouvrier fait, il est vrai, un usage fréquent de boissons, mais il pousse cet usage à l'abus; on peut dire de lui qu'il fait non un usage fréquent mais un usage abusif de boissons, d'alcool. Or, il est parfaitement entendu que tout abus est condamnable et condamné d'avance.

Mais peut-on condamner l'usage modéré quoique fréquent des boissons contenant de l'alcool, comme le vin, la bière, par exemple? Peut-on dire de cet usage modéré et fréquent qu'il est un mal non moins grand que l'ivresse et l'alcoolisme?

Non évidemment. Dans les pays qui produisent le vin: en France, en Espagne, en Italie, notamment, dans tous les pays vignobles, en un mot, tout le monde, hommes, femmes et enfants mêmes boivent du vin à tous les repas et, cependant, les habitants de ces contrées ne sont pas pour cela des ivrognes, tant s'en faut. Il n'est donc pas exact de dire que "celui qui s'enivre est d'une manière générale, un homme qui fait un usage fréquent de boissons".

Ce qu'il faut combattre ce n'est pas l'usage des boissons, mais l'abus. Le malheur est que certaines gens ne connaissent guère la modération et sont portés à abuser de choses qui, excellentes en soit, deviennent pernicieuses quand on en use à l'excès.

Notre correspondant nous dit aussi que les déchéances causées par l'abus des boissons dans les classes libérales et parmi les employés de commerce sont aussi nombreuses comparativement et beaucoup plus déplorables que parmi la classe ouvrière.

Il nous est difficile, faute de documents statistiques sur la matière, de contrôler le nombre de cas d'alcoolisme dans les différentes classes de la société, mais nous dirons avec lui que ces déchéances sont, en effet, plus déplorables quand on

les constate dans une classe généralement plus instruite, plus riche, plus vaillante et qui, par conséquent, est beaucoup mieux armée pour lutter contre cette funeste passion.

LA PROPRETE DES MANUFACTURES DE CONSERVES

Nous avons parlé, dans notre précédent, de l'inspection qui avait été faite des manufactures de conserves du district de Niagara. Comme nous ne pouvons reproduire ici une interview du Dr Bell, inspecteur du Bureau Provincial de Santé, en réponse à certaines questions qui lui avaient été posées.

"J'ai inspecté environ vingt établissements de conserves de l'Ontario et, dans quatre ou cinq d'entre eux, les conditions étaient loin d'être satisfaisantes", dit le Dr Bell, inspecteur du Bureau de Santé Provincial.

En même temps, le Dr Bell a déclaré que les autres manufactures étaient dans un état assez sanitaire et que leurs propriétaires devaient, pour la plupart, être loués des efforts qu'ils faisaient pour tenir tout en état de propreté.

Dans sa tournée, l'inspecteur a visité Essex, Kent, Elgin, Lambton et Middlesex. L'industrie des conserves a pris un grand développement dans cette partie de la province, et le gouvernement provincial a décidé l'automne dernier de faire une inspection d'au moins dix établissements qu'il pourrait pendant la saison de la manufacture des conserves. Le Dr Bell n'a pas pu aller dans l'Ontario l'année dernière, mais il a fait une enquête qui, dans son ensemble, n'a donné aucune satisfaction. Ceux au sujet desquels on pouvait faire des plaintes, le Dr Bell a forcés à faire de meilleurs efforts sans quoi l'établissement s'arrêterait.

"Je leur ai fait comprendre que si nous ne souffririons pas des conditions de propreté et contraires à l'hygiène", dit l'inspecteur, "et je crois que ces manufacturiers feront mieux à l'avenir".

"Quelle était la nature des conditions contraires à l'hygiène?" lui demandait-on.

"Ce n'est pas tant dans les petites manufactures que la propreté est observée", réplique-t-il, "que la négligence qui existe de laisser les déchets du voisinage des manufactures s'accumuler. Ces déchets devraient être enlevés. Dans certains cas, l'état des dépendances des manufactures était révoltant. Dès que l'avertissement donné, je crois qu'il médiera à cet état de choses. Dans la plupart, sinon les manufacturiers ne serviront pas la propreté devant leurs portes de leur établissement".

"Pensez-vous que les manufacturiers s'attendaient à votre visite, ou que le site a-t-elle été pour eux une surprise?" lui fut-il demandé.

"Je ne pense pas que beaucoup d'eux y aient été préparés, et certains